

COMITÉ CONSULTATIF DU HAUT NIVEAU /CCHN PROCÈS-VERBAL N° 4 DU 30 OCTOBRE 2025 - visioconférence -

Présidence

Odile DIAGANA

Présents

Frank BIGNET (FB), Philippe LEYNIER (PL), Laurence BILLY (LB), Jean GALFIONE (JG), Jean-Claude VOLLMER (JCV), Mame-Ibrahim ANNE (MIA), Alain DROGUET (AD), Nicolas PARÉSY (NP), Vincent GUYOT (VG) Caroline PUJOL (CP), Mélina ROBERT-MICHON (MRM), Martial FESSELIÉ (MF), Salim SDIRI (SD)

Excusés

Pierre-Jean VAZEL (PJV), Christophe LEMAITRE (CL), Anne TOURNIER-LASSERVE (ATL), Benjamin SOREAU (BS)

Absents

Mariette MANDRET (MM), Laurent BOQUILLET (LB), Aude CLAVIER (AC), Muriel HURTIS (MH), Mehdi BAALA (MB)

- Début de la réunion : 18h00 -

ORDRE DU JOUR

- 1- **Point info. :**
 - Priorités CCHN - Centres de perf club, Outre-Mer, professionnalisation des entraîneurs, INSEP,
 - Organisation DTN
- 2- **Niveaux d'accompagnement des athlètes**
- 3- **Modalités de sélection**
- 4- **Priorités, arbitrages budgétaires HN**

1. POINT INFO.

- **Centre de performance club**

OD : suite aux échanges du groupe de travail avec la DTN, il a été décidé que dans le cadre du PPF, les clubs vont pouvoir, au même titre que les Ligues et les CD, candidater pour devenir pôle Espoir ou pôle Avenir avec le même cahier des charges (en annexe 1). Un autre process d'identification des clubs « performance » (hors PPF, qui lui est soumis à un process contraint par l'ANS) pourra être mis en place par la FFA (le process d'identification et de soutien doit être travaillé).

PL : le PPF est envoyé ce jour à l'ANS, l'ouverture des candidatures sera lancée le 7 novembre avec un objectif de publication de la cartographie des pôles fin janvier (contraintes Parcours sup). Les pôles espoirs sont pluridisciplinaires. Des indicateurs de suivi de la structure et de la progression sportive sont prévus pour assurer l'évaluation des pôles.

FB : notamment, entre U20 et U23 qui constitue une période clé de la carrière des athlètes. Les clubs ne peuvent pas candidater aux Pôles France, ces derniers doivent devenir des pôles ressources pour les athlètes à proximité de ces pôles (ex : groupe de G Samba)

- **Outre-mer : voir les propositions validées par le BF (cf. PPT page 6)**

PL : Plan de rénovation : le CES a déjà répertorié un certain nombre de choses (CF Annexe 2), il reste à faire du lobbying auprès des ministères et collectivités, les stages EDF peuvent également aider, la politique WA de qualification sur stades homologués WA aussi.

FB : Double licence : l'étude des fédérations qui ont déjà un système de double licence peut nous aider. Par ailleurs, la situation OM est une préoccupation de la FFA en général et fait l'objet d'une déclinaison PPF.

PL : Facilitation des séjours des athlètes OM avant les CF : se fait déjà pour les athlètes Antilles Guyane, mais doit être optimisée pour Réunion, NC, Polynésie. Il convient aussi de retravailler sur la circulaire financière.

- **Professionnalisation des entraîneurs : cf. PPT page 7**
- **INSEP : cf. PPT page 8**

Quid de l'accès des autres membres d'un groupe d'entraînement, au-delà des partenaires d'un athlète associé à l'insep ?

FB : il faut une agilité de terrain, il y a la règle et l'interprétation intelligente de la règle. Concernant la prise en charge elle ne pourra concerner que les athlètes cerclés.

- **Organisation DTN : cf. PPT page 10**

2. NIVEAUX D'ACCOMPAGNEMENT DES ATHLÈTES : cf. PPT de pages 11 à 15

Les listes SHN sont officielles au 1er janvier

Les cibles ANS sont mises à jour après les grands championnats

Les cercles FFA seront publiés en novembre

NP : est-ce qu'un athlète peut cumuler une aide FFA et une aide ANS ?

FB : (réponse complétée par écrit par FB après coup pour donner une information plus complète) Oui, c'est possible.

L'appartenance à la cellule performance ou Ambition 2028 ouvre à des dispositifs spécifiques de l'ANS en plus des dispositifs de droit commun des sportifs de haut niveau.

- 1- L'athlète identifié va bénéficier d'une garantie de revenus de 40K€ si cellule performance ou 20K€ si cellule Ambition 2028 après vérification des ressources inscrites dans le Portail de Suivi Quotidien des Sportifs (PSQS), outil de suivi pour tous les SHN.

Le mécanisme est le suivant : Pour les cellules performance et ambition, l'ANS étudie les revenus annuels déclarés par les athlètes (y compris ceux de l'athlé Pro) via la plateforme PQSQ et complète en fonction, par des aides personnalisées pour arriver au seuil de 20K€ annuel pour les athlètes Ambition et de 40 K€ pour les athlètes de la cellule Performance.

- 2- L'athlète cible ANS sera également prioritaire :

- Sur les autres dispositifs socioprofessionnels comme les conventions d'insertion professionnelle (CIP) ou les conventions d'aménagement de l'emploi (CAE) ou les emplois SHN

- Sur les contrats de mécénat via le Pacte de Performance de la Fondation du Sport français
- Il pourra bénéficier d'une prise en charge d'actions individuelles en matière d'optimisation de la performance sur la base d'une prise en charge de 80% par la Maison Régionale de la Performance de rattachement (lieu d'entraînement) et 20% à la charge de la FFA
- L'entraîneur de l'athlète identifié en cellule de performance va bénéficier d'une valorisation annuelle de 18K€ et est invité à des actions collectives et interfédérales
- L'entraîneur de l'athlète identifié en cellule Ambition 2028 est convié à des webinaires sur les problématiques relatives à la haute performance
- Les entraîneurs ciblés sont également éligibles (selon l'enveloppe budgétaire disponible et les priorités de l'ANS) à l'aide à la professionnalisation des entraîneurs, 15K€ via l'ANS et 8K€ via la FFA pour lui permettre d'améliorer sa disponibilité sur l'entraînement

De son côté, la FFA vient en complémentarité des dispositifs de l'ANS en proposant des financements sur des actions individuelles et collectives de préparation sportive, et la possibilité d'être éligible à un contrat de travail ou d'image (via la SCIC France Athlé).

L'ensemble de ses dispositifs ANS et FFA doivent permettre de :

- Sécuriser un statut social des athlètes
- Les accompagner dans leur préparation sportive

VG : est-ce que l'effectif des cercles est figé ?

PCP : non, par exemple en 2025 il y avait une dizaine de Pro Avenir, on espère en avoir une vingtaine en 2026

3. MODALITÉS DE SÉLECTION

Vision du DTN : cf. PPT pages 17 à 22

Précisions de FB : au cours d'une carrière un athlète (un coach ou un membre du staff) peut passer de la culture de l'alibi (causes externes de l'échec, pas de remise en cause) à la culture de la participation (=satisfaction en soit), à la culture de la perf (recherche de l'optimisation), à la culture de la gagne.

LA FFA doit incarner la culture de la perf. a minima.

Le debriefing à chaud sert à se poser la question honnêtement : qu'est-ce que j'aurais pu faire de mieux ?

Les modalités de sélection doivent aussi servir de levier à la culture de la perf.

Critères de droit : automatique soit parce qu'on a été très performant soit très régulier à un niveau de perf garantissant de rentrer dans le top 12

Critères d'éligibilité : on remet la décision dans les mains d'autrui (le CS : Comité de sélection)

JCV : y aura-t-il encore une « protection » des athlètes finalistes en N-1

FB : la réponse est non, mais le CS pourra prendre en considération des circonstances de blessures pour ces athlètes à condition d'une garantie réelle de montée en puissance.

VG précise qu'il a pu « brasser » les chiffres et fera une proposition pour les modalités de sélection du demi-fond qui permettrait de réduire l'incertitude.

MRM indique que le délai de publication des sélections est une source de stress qui entache la sérénité nécessaire à la performance pour beaucoup d'athlètes. La notion de confiance pour certains athlètes chevronnés est plus payante que de s'épuiser à réaliser des minimas élevés.

OD évoque les modalités d'une autre époque qui avaient leur intérêt : minima A fort ou minima B à réitérer 2 ou 3 fois

CP demande si le critère de droit réalisé tôt dispense l'athlète de prouver sa forme en cas de blessure ou de baisse de niveau : **non !**

La question des aides des équipementiers, des collectivités et des clubs est évoquée : elles dépendent beaucoup de la sélection au championnat majeur. C'est une grosse perte de chance de ne pas être sélectionné et ça joue sur la progression future de l'athlète.

FB souhaite entamer un dialogue avec les agents et les équipementiers pour inverser les choses : privilégier le bonus vs le malus. Et faire un état des lieux des différentes aides.

JG précise que la relation avec les managers est importante à développer : ils doivent permettre aux athlètes de rentrer dans des meetings à l'étranger pour s'aguerrir, savoir s'adapter à des conditions difficiles, sortir de leur zone de confort.

NP : il faut relancer les matchs internationaux pour donner d'autres occasions de porter le maillot de l'EDF et prendre de l'expérience.

Est évoquée l'importance de prendre en compte les conditions dans lesquelles les performances ont été réalisées.

PCP : le paramètre de régularité est important à prendre en compte et / ou la top performance proche de la deadline.

4. PRIORITÉS, ARBITRAGES BUDGÉTAIRES HN

OD : des propositions ont déjà été faites par NP (cf. PPT), quelles sont pour vous les priorités qu'il faudrait pousser s'il fallait faire un arbitrage ?

JCV : Prise en charge des frais des athlètes associés à l'INSEP.

MRM : Stages interdisciplinaires avec athlètes qui ont les mêmes objectifs (notamment stages courts type Saint Malo) = stages d'acculturation « Performance / gagne, échanges d'expérience ».

PL : Professionnalisation des coachs (discussion autour des coaching fees à introduire + dans les contrats équipementiers, et de la sensibilisation des athlètes à « payer leur coach au même titre que leur préparateur mental, physique, kiné etc. »).

PCP : Jeunes : renforcement des secteurs « classiques » (ex : stages) avec déplaçonnement des remboursements par exemple.

VG : montée en compétence des coachs : formation/échanges entre pairs.

- Fin de la réunion : 20h00 -



Odile DIAGANA
PRÉSIDENTE DU CCHN

Annexe 1 - Cahier des charges Pôles Espoirs PPF 2026

Cahier des charges - Pôle Espoir Territorial (PET)

Item	Contenu
Dénomination structure	Pôle Espoir Territorial (PET)
Procédure de candidature	Candidature en ligne / Audit
Entité fédérale porteuse	Ligue / Comité Départemental / Club
Profil du responsable	Professionnel CTF / CTS Niveau de diplôme DE 30 à 50 % ETP
Gouvernance / Comité de pilotage et lien avec la DTN	Responsable de la structure Responsable des PET (programme 36) Président de la Ligue Président club si nécessaire Directeur du Creps si nécessaire
Rôle du responsable	Gestion de la structure : - Assurer le recrutement en lien avec le CTR / CTF responsable perf, utilisation des outils administratifs (PSQS). - Organiser le projet sportif : 1- Assurer l'accessibilité des installations sportives (réservation, mise à disposition). 2- Manager l'encadrement (proposition du staff en relation avec l'objet du pôle et le niveau des athlètes, faire vivre et respecter le programme pédagogique fédéral). - Gérer le programme de compétitions en relation avec le club et l'entraîneur historique. - Assurer le suivi socio-scolaire (aménagements horaires, relations avec le prof EPS, le responsable de la SSS, du CPE...). - Assurer une relation avec les parents. - Suivi de la vie des athlètes (Prof Principal, CPE...) dont internat ou familles d'accueil - Gérer le suivi médical (CREPS et réseau, et centre medico sportif). - Suivi santé mentale des sportifs - Formation sportive et citoyenne - Participer à l'évaluation annuelle du site avec le comité de pilotage. - Participer, autant que faire se peut, à toute invitation de la DTN à visée de coordination nationale ou formation professionnelle continue. - Favoriser l'accueil sur site d'actions spécifiques en tant que centre de ressources techniques et de détection.

Qualité des entraîneurs	Entraîneur diplômé d'un CQP à minima ou diplôme équivalent (permettant une rémunération). Compétences attendues : - Capacité à accompagner des athlètes en formation. - Maîtriser les facteurs spécifiques liés au public suivi (adolescents) ; - Etre en capacité d'orienter les athlètes avec une projection à long terme en fonction des qualités physiques et mentales. (Prévoir des outils et formations internes); - Travailler en équipe et suivre les programmes pédagogiques fédéraux.
Quantité d'entraînement / volumes hebdomadaire et annuel	Entre 10 et 12h / semaine, 36 semaines / an
Apprendre à être athlète dans l'environnement fédéral	Entre 20 et 40 h de formation / an
Effectif athlètes	Au moins 9 athlètes et au moins 3 athlètes par groupe pluridisciplinaire (Vitesse-détente / endurance / lancers / sauts)
Infrastructures	Équipements sportifs : - Piste synthétique et aires de concours en rapport avec les spécialités ouvertes, - Salle de musculation équipée avec barres libres, des appareils analytiques, du matériel de RF et proprio (swissball, MB, waffs...), - Parcours natures et côtes, - Dans la mesure du possible, une installation couverte (du gymnase à la piste couverte).
Financements	Structures porteuses (Ligues, CD, clubs) avec partenaires locaux, si possible
Médical	La structure doit pouvoir s'appuyer sur les réseaux locaux (médecin / kinés) cf. Centres médicaux sportif
Condition de vie des athlètes	Externat Internat pour les sportifs à plus de 20 km ou famille d'accueil
Facteur clé	Orientation et détection des potentiels, apprendre à être athlète engagé dans sa pratique

Objectifs de formation sportive	1 - PEDAGOGIQUES Elle a pour vocation la formation à l'apprentissage de l'entraînement structuré et régulier : "s'entraîner à s'entraîner". Se connaître, connaître les règles de l'entraînement et de la compétition. 2 - RESULTATS SPORTIFS
	Pas d'évaluation à court terme mais il est attendu que la transformation du potentiel se traduise par : - un rapprochement vers les critères de la liste ESPOIR, - l'atteinte de la finale nationale de sa catégorie.
Catégories concernées	De MI1 à JU1, de 14 à 18 ans soit 5 années + cas étudiés par la DTN
Parcours socio-scolaire	Collège/Lycée Aménagements horaires au moins 3 jours par semaine Soutien scolaire (aux devoirs, cours de rattrapage...) organisé par le pôle en relation avec les établissements partenaires
Critères d'entrée ou Statut sportif attendu	Phase de développement des potentiels. Possibilité d'entrée à chaque année d'âge au cours de cette étape (un athlète peut entrer en MI1, MI2, CA1, CA2 et JU1). Les règles sont : - être licencié FFA et être français, - athlètes ayant réalisé les critères de mise en liste ESPOIR, - athlètes à potentiel identifiés par le responsable de la structure sur la base d'une grille de performance donnée par la DTN et de critères spécifiques à la discipline pratiquée.
Critères de maintien C accompagnement du parcours	Même s'il s'agit de l'étape de l'expérimentation des potentiels, le responsable de la structure appréciera pour chaque athlète : - Sa progression au regard du critère de mise en liste ESPOIR - Son engagement dans le projet de performance - Sa capacité à mener correctement son double projet - D'autres éléments de contexte

Orientation vers Pôles Espoir Nat /vers Pôles France (regard en année N pour année N+1 : le JU1 pour son arrivée en JU2)	L'architecture des structures du PPF et les transitions entre les structures doivent faire l'objet systématiquement d'une présentation par le responsable du PET à l'entrée dans le parcours. Si, lors de cette première étape, un athlète atteint un niveau qui lui permettrait d'intégrer un Pôle Avenir, a minima le critère de mise en liste ESPOIR, alors plusieurs cas de figure seront possibles : 1 - soit l'initiative d'intégrer un Pôle Avenir vient de l'athlète qui est désireux de faire évoluer son parcours, soit elle vient de la DTN qui l'identifie comme un potentiel et qui juge son projet comme
	pertinent et que c'est le bon moment alors l'orientation peut s'organiser. 2 - l'athlète souhaite faire évoluer son parcours vers un Pôle Avenir mais la DTN juge que ce n'est pas le moment, ou que son niveau est insuffisant alors l'athlète peut rester dans le PET tant qu'il ne quitte pas le lycée et qu'il satisfait aux critères de maintien. 3 - la DTN juge que l'athlète doit, pour poursuivre sa progression, faire évoluer son parcours vers un Pôle Avenir mais que de son côté l'athlète ne le désire pas et juge que ce n'est pas le bon moment, alors une saison supplémentaire dans le PET pourra lui être accordée. A l'issue de cette saison supplémentaire, si l'athlète est toujours identifié par la DTN et s'il refuse à nouveau de rejoindre un Pôle Avenir, alors le maintien dans le PET ne pourra être reconduit.

Cahier des charges - Pôle Avenir (PA)

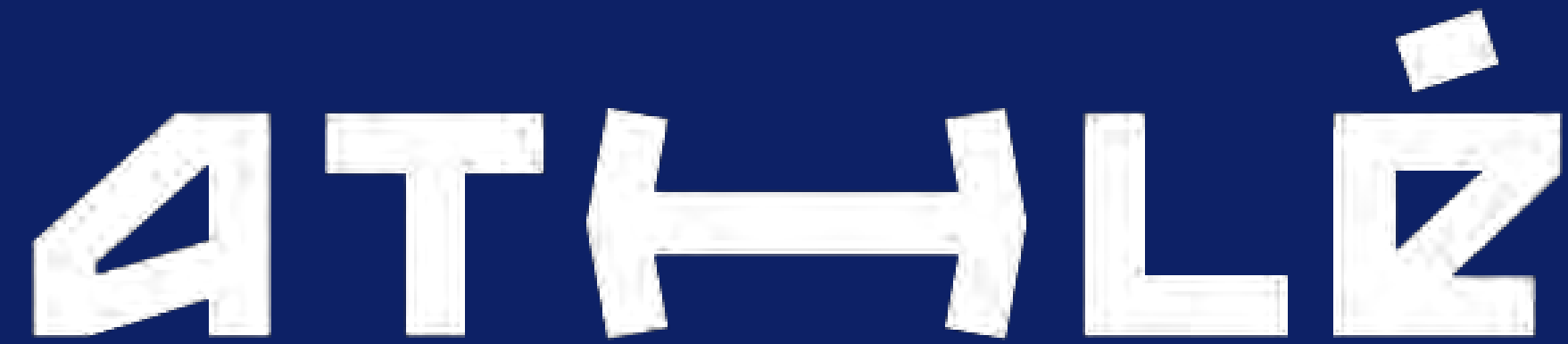
Item	Contenu
Dénomination structure	Pôle Avenir (PA)
Procédure de candidature	Candidature en ligne / Audit
Entité fédérale porteuse	Ligues, CD, clubs
Profil du responsable	Professionnel CTF (directeur sportif) / CTS Niveau de diplôme DES 50 % ETP
Gouvernance/Comité de pilotage et lien avec la DTN	Responsable de la structure Responsable des PA (programme 32) Responsable National Avenir de la spé Président de la Ligue Président club si nécessaire Directeur du Creps si nécessaire

Rôle du responsable	Gestion de la structure : - Assurer le recrutement en lien avec le CTR/CTF responsable perf, responsable spé ou son représentant, responsable du programme 32. Utilisation des outils administratifs (PSQS). - Préparation de la rentrée - Accueil de la rentrée - Organisation du projet sportif : 1- Accessibilité des installations sportives (réservation, mise à disposition). 2- Management de l'encadrement (proposition du staff en relation avec l'objet du pôle et le niveau des athlètes, faire vivre et respecter le programme pédagogique fédéral). 3- Suivi de l'entraînement via Playsharp. - Gestion du programme de compétitions en relation avec l'entraîneur et suivi des résultats. - Debriefing de la saison. - Gestion de la préparation mentale en relation avec l'entraîneur - Gestion de la récupération - Suivi scolaire et universitaire ou professionnel (aménagement, résultats, Parcoursup...) - Suivi médical (CREPS + réseau) - Suivi de la santé mentale des sportifs - Formation citoyenne - Formation sportive - Relations avec le club, l'entraîneur historique - Relations avec les parents pour les mineurs - Participer à l'évaluation annuelle du site avec le comité de pilotage. - Participer, autant que faire se peut, à toute invitation de
	la DTN à visée de coordination nationale ou formation professionnelle continue. - Favoriser l'accueil sur site d'actions particulières en tant que centre de ressources techniques et de détection.

Qualité des entraîneurs	Entraîneur diplômé d'un CQP à minima + expérience avérée, ou diplôme équivalent (permettant une rémunération). Compétences attendues : - Capacité à accompagner des athlètes en équipe de France jeunes. - Maîtrise technique pointue de la spécialité. - Capacité à faire performer avec une vision à plus long terme. - En capacité d'appliquer le programme fédéral proposé et acceptant de travailler en équipe avec un éventuel préparateur physique, un préparateur mental, les intervenants sur l'optimisation de la performance locaux/fédéraux. - Capacité à dégager 50% ETP pour la mise en œuvre du projet de performance. - Appliquer les directives techniques fournies par le référent de la discipline. - Assurer une collaboration avec l'entraîneur du PF dans sa spécialité
Quantité d'entraînement / volumes hebdomadaire et annuel	Entre 15 et 20h/semaine
Apprendre à être athlète	Entre 20 et 40 h de formation / an
Effectif athlètes	Au moins 3 par groupe d'entraînement disciplinaire
Infrastructures	Equipements sportifs : - Piste synthétique (400m) et aires de concours en rapport avec les spécialités ouvertes - Salle de musculation équipée avec plateau d'haltérophilie, barres libres avec masses en conséquence, des appareils analytiques pour tous les groupes musculaires utiles à la pratique des spécialités proposées, du matériel de RF et proprio (swissball, MB, waffs...), accéléromètres... - Parcours natures et côtes à proximité - Installations couvertes en relation avec les disciplines proposées ou météo extrêmement clémente pour s'entraîner en extérieur toute l'année
Financements	Structures porteuses + DTN ANS Accession + partenaires locaux si possible

Médical	Si structure à proximité d'un CREPS (département médical CREPS) + réseau Médecin, podo, dentiste, kiné, ostéo, diététicien nutritionniste, Si structure distante d'un CREPS, mise en œuvre du réseau médical local validé par le médecin ligue et FFA
Condition de vie des athlètes	Externat Internat spécifique prenant en compte le double projet et la spécificité des publics accueillis.
Facteur clé	Apprendre à s'entraîner de manière intensive pour performer Maîtrise des environnements institutionnels fédéral et international Maîtrise des champs relatifs à la vie d'un sportif de haut niveau et de son environnement
Objectifs de formation sportive	Partager la responsabilité de son projet de performance. Maîtriser les règles de l'entraînement (participer à l'élaboration du programme d'entraînement, surveillance de la charge d'entraînement et de sa capacité à récupérer (ressenti + Play Sharp...)). Maîtriser les règles de la compétition (avant/briefing, pendant/gestion et approche compétitive et après/débriefing), Autonomie de fonctionnement en conduite accompagnée. Finalité du résultat sportif : podium national de sa catégorie d'âge et sélection internationale
Catégories concernées	de CA1 à ES3 de 16 à 22 ans
Parcours socio-scolaire	Lycée / études supérieures ou apprentissage ou monde professionnel. Aménagement de l'emploi du temps permettant de s'entraîner selon le volume horaire requis et de récupérer (fin de l'entraînement à 19h max) Soutien scolaire (aux devoirs, cours de rattrapage...) organisé par le pôle en relation avec les établissements partenaires
Critères d'entrée ou Statut sportif attendu	Possibilité d'entrée à chaque année d'âge au cours de cette étape (un athlète peut entrer en CA1, CA2, JU1, JU2, ES1, ES2, ES3). Les règles sont : - être licencié FFA et être français - athlètes ayant réalisé a minima les critères de mise en liste ESPOIR
Critères de maintien C accompagnement du parcours	Le maintien est conditionné à la progression de l'athlète et à son inscription à minima sur la liste ESPOIR. Des exceptions seront possibles (type blessure), sous réserve d'une validation en commission, liée avant tout à

	l'analyse de la progression de l'athlète. Par ailleurs, le responsable de la structure appréciera pour chaque athlète : - sa capacité à mener son double projet, - son engagement dans son projet de performance, - son autonomisation. En cas de non-réalisation par un athlète des critères précédents, il conviendra que le responsable du PA et la DTN accompagnent sa sortie de structure pour que la continuité du parcours se déroule au mieux.
Orientation vers Pôles Espoir Nat /vers Pôles France (regard en année N pour année N+1 : le JU1 pour son arrivée en JU2)	L'architecture des structures du PPF et les transitions entre les structures doivent faire l'objet systématiquement d'une présentation par le responsable du PA à l'entrée dans le parcours. Si, lors de cette deuxième étape, un athlète atteint un niveau qui lui permettrait d'intégrer un Pôle France, a minima la réalisation du critère de mise en liste RELEVE, alors plusieurs cas de figure seront possibles : 1 - soit l'initiative vient de l'athlète qui est désireux de faire évoluer son parcours vers un Pôle France, soit l'initiative vient de la DTN qui l'identifie comme un potentiel et qui juge son projet comme pertinent et que c'est le bon moment de changer de structure alors l'orientation peut s'organiser. 2 - l'athlète souhaite faire évoluer son parcours vers un Pôle France mais la DTN juge que ce n'est pas le moment, ou que son niveau est insuffisant alors l'athlète peut rester dans le PA tant qu'il satisfait aux critères de maintien. 3 - la DTN juge que l'athlète doit, pour poursuivre sa progression, faire évoluer son parcours vers un Pôle France mais que de son côté l'athlète ne le désire pas et juge que ce n'est pas le bon moment, alors une saison supplémentaire dans le PA pourra être accordée. A l'issue de cette saison supplémentaire si l'athlète est toujours identifié par la DTN et s'il refuse à nouveau de rejoindre un Pôle France alors le maintien dans le PA ne pourra être reconduit.



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

30 OCT 2025

RÉUNION N°5 DU COMITÉ CONSULTATIF DU HAUT NIVEAU

Membres

Mame Ibrahim Anne, Aude Clavier, Jean-Claude Vollmer, Nicolas Parésy, Caroline Pujol, Mélina Robert Michon Martial Fesselier, Vincent Guyot,, Salim Sdiri, Laurent Boquillet, Odile Diagana, Frank Bignet,

Membres absents / excusés

Pierre-Jean Vazel, Anne Tournier Lasserre, Christophe Lemaitre, (Alain Droguet) Benjamin Soreau, Medhi Baala, Mariette Mandret, Muriel Hurtis,

Invités

Laurence Bily, Jean Galfione, Pierre Charles Peuf, Philippe Leynier,,

1.Point info :

- Priorités CCHN : Centres de perf club, Outre-Mer, professionnalisation des entraîneurs, INSEP,
- Organisation DTN
- Niveaux d'accompagnement des athlètes

1. Discussions : Modalités de sélection

2.Discussions : Priorités, arbitrages budgétaires HN

1. | POINT INFO

1- PPF : Les Clubs candidats potentiels pour être Pôles Espoirs

Cahier des charges (voir tableau excel)

Process de candidature

2- Valorisation de clubs « Formateurs » et « Performance » :

Critères et process d'identification,

Outils de valorisation

Priorités CCHN

Soutien HN Outre-mer



Propositions validées par le bureau fédéral du 4 septembre (dans un premier temps pour la zone Antilles-Guyanne) :

1- A moyen terme : Plan de rénovation et de développement des infrastructures, priorisation en fonction de leur utilisation et optimisation de l'utilisation et l'accès des / aux infrastructures

2- Pour Sept 2026 : Etude de faisabilité pratique et réglementaire (avec CSR) de la mise en place de la double licence pour les athlètes de haut niveau des OM

3- Dès l'été 2026 : Facilitation de l'accueil des athlètes de HN en Métropole :

- pour les délégations pour les CF Avenir et Elite
- pour les athlètes potentiels sélectionnés en grands championnats (prise en charge)

4- Dès janvier 2026 : Création d'un poste d'interlocuteur DTN spécifique OM pour mieux accompagner les athlètes et les coachs HN et les projets HN des Ligues. En attendant les accompagnateurs HP et P. Leynier et seront les personnes ressources.

Priorités CCHN

Professionnalisation des entraîneurs

1- Aides à la professionnalisation ou Plans Coach obtenus pour :

- M. Reuzé : 01/09/25
- K. Gomis : 01/09/25 + plan coach à partir du 01/10/25
- D. Chaussinand : 01/06/25
- M. Samuel : 01/09/25
- D. Dossevi : 01/06/25

Les dispositifs ANS sont déclenchés au regard de la classification de l'athlète (cellule performance ou cellule Ambition 2028)

- aide à la professionnalisation : 15k via ANS et 8k via FFA - objectif : améliorer la disponibilité de l'entraîneur auprès de l'athlète
 - plan coach : 18k via ANS - objectif : valoriser financièrement les résultats d'un athlète et son intégration à la cellule Performance
- + aide Athle Pro à hauteur de 72,5k en 2025 - reconduction du dispositif en 2026

2- Evolution de statut pour Ladji Doucouré, Baptiste Lacourt,

3- Aide Athle Pro à hauteur de 72,5k en 2025 (5K€ en moyenne par entraîneur selon critères de perf n-1) - reconduction du dispositif en 2026

4-Intention de poursuivre les aides à la professionnalisation auprès de l'ANS et renforcer l'aide Athlé Pro

Modalités d'accès
2025-26
(envoyées aux athlètes en mai)

Profil	Type d'accès	Encadrement	Prestations	Régime et tarifs mensuels	prise en charge	Conditions
Sportif de haut niveau inscrit à minima sur liste relève et membre du Pôle France	Permanent	Encadrement pôle validé par la DTN.	Accès total: -équipements -soins médicaux INSEP -possibilité repas en supplement -Accès aux services de réathlétisation -Accès aux services d'optimisation de la performance -Kinés fédéraux Pole France	Pension Complète (PC) :1212€ 1/2 Pens: 613€ Externe: 499€	Fédérale selon les modalités définies par la FFA et mentionnées dans la convention Pole France.	Accès annuel (01/09 – 31/08) convention FFA
Sportifs de haut niveau et identifiés sur les cerles 1, 2, 3, 1 avenir, 1 et 2 relais, associés pole France	Permanent	Entraîneur personnel détenteur d'une carte professionnelle licencié FFA en collaboration étroite avec équipes DTN et entraîneurs permanents du Pole France.	Accès total: -équipements -soins médicaux INSEP -possibilité repas en supplement selon régime choisi. (ext, 1/2 pens) -Accès aux services de réathlétisation Accès sur demande, disponibilité et accord Responsable Pôle France: -Accès aux services d'optimisation de la performance -Kinés fédéraux Pole France	PC : pas d'objet 1/2 Pens: 613€ Externe: 499€	Prise en charge possible s'inscrivant dans le cadre d'un contrat de performance.	Convention FFA
Sportifs de haut niveau et identifiés sur les cerles 1, 2, 3, 1 avenir, 1 et 2 relais, Membre occasionnel.	Ponctuel et max 3x/semaine	Entraîneur personnel détenteur d'une carte professionnelle licencié FFA ou entraîneurs du pole si souhaité et possible.	Accès total: -équipements -Balnéothérapie Accès sur demande, disponibilité et accord Responsable Pole France: -Accès aux services d'optimisation de la performance -Kinés fédéraux Pole France -soins medical INSEP en consultation externe (non managé par le Pole). -possibilité repas en externe (règlement en caisse)	ext : 204€	Prise en charge possible s'inscrivant dans le cadre d'un contrat de performance.	Sur demande 15j avant entrée Les entrées souhaitées pourront faire l'objet d'un calendrier prévisionnel trimestriel.
Sportifs de haut niveau et identifiés sur les cerles 1, 2, 3, 1 avenir, 1 et 2 relais, s'entraînant à l'étranger ou en territoire ultramarin	Estival -Permet le relais infrastructurel et/ou pédagogique pour les athlètes ayant besoin de pied à terre en saison estivale. Ouverture à partir de JUIN engagement jusqu'à la fin de saison	Entraîneur personnel détenteur d'une carte professionnelle et licencié FFA ou entraîneurs du pole si souhaité et possible.	Accès total: -équipements -soins medical INSEP -possibilité repas en supplement -Accès aux services de réathlétisation -Accès aux services d'optimisation de la performance -Kinés fédéraux Pole France	Selon régime choisi	A définir	Un calendrier de présence prévisionnelle pourra faire l'objet d'une convention FFA précisant le régime et période de fréquentation. Saison ce compétition sportive.
Stage (hors Pôle); Sportif SHN (sur creneaux PF) non SHN via INSEP en dehors Horaires PF	Limité à la durée du stage	Entraîneur perso	Selon formule choisie avec l'insep	Tarif INSEP STAGE	non	

Règles pour les partenaires d'entraînement d'un athlète associé

- Pour 1 athlète au statut d'associé au pôle = 1 partenaire accepté
- Pour 2 athlètes ou plusieurs athlètes au statut d'associés au pôle du même groupe ou avec le même coach = 1 partenaire max par sexe pour le groupe (ce qui peut faire 1 H et 1 F)

Process d'intégration

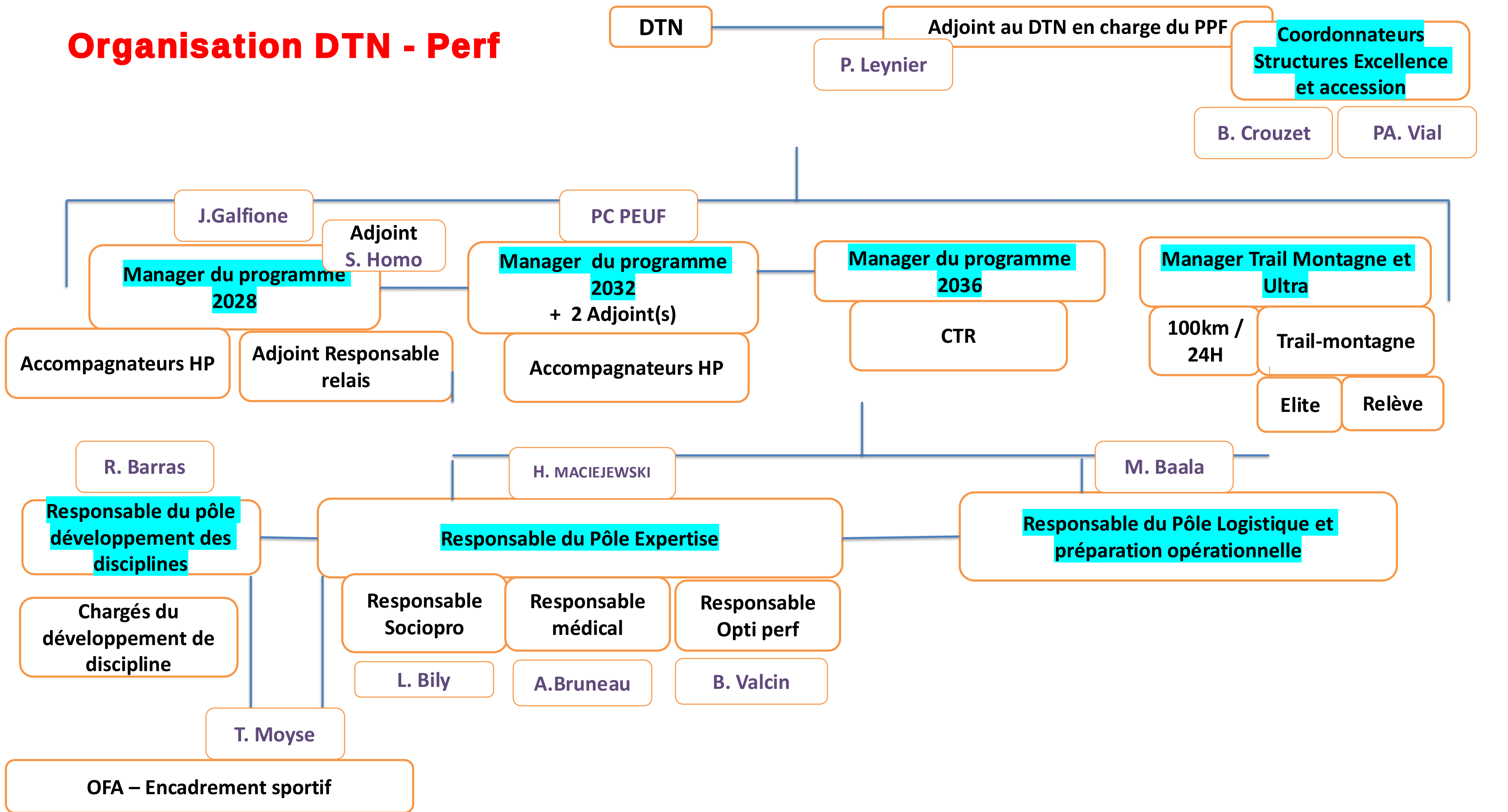
Via PSQS :

- 1 - Préinscription (avril -mai)
- 2-commission d'entrée (Fin mai - Sortie France elite)
- 3-courrier d'information sur résultat commission d'entrée
- 4-signature convention septembre octobre + transmission échéancier de règlement.

Guichet unique:

- 1- demande d'entrée dispositif septembre management PF: crouzet.benjamin@wanadoo.fr
- 2- commission de validation (responsable nationaux, Haute performance, responsbale Pole INSEP, Management PF)
- 3- conventionnement selon le régime choisi, et réunion pédagogique.

Organisation DTN - Perf



Niveaux d'accompagnement des athlètes



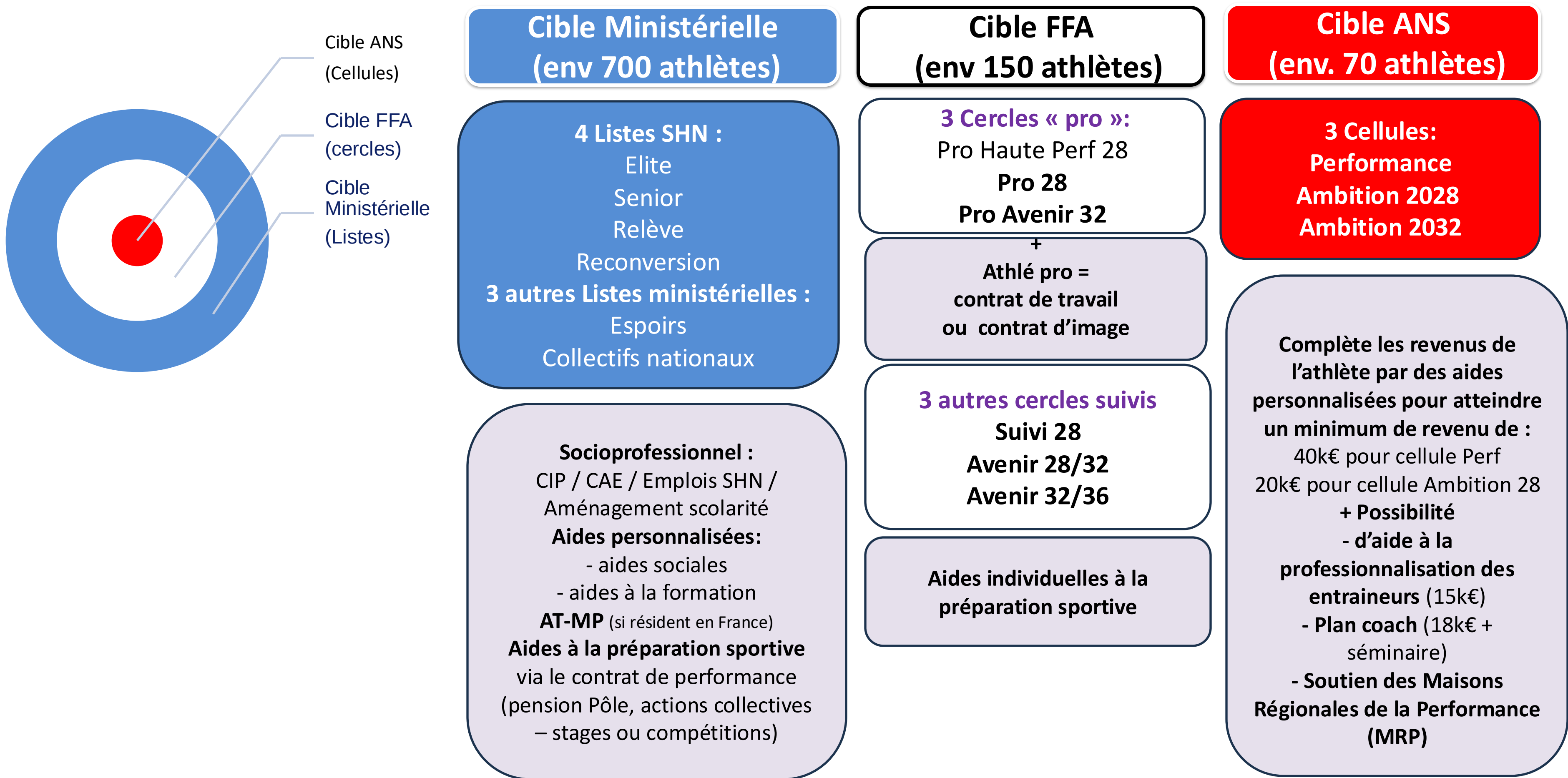
Propositions en cours de finalisation :

1- Listes SHN

2- Cibles ANS

3- Critères Cercles FFA / Athlé Pro

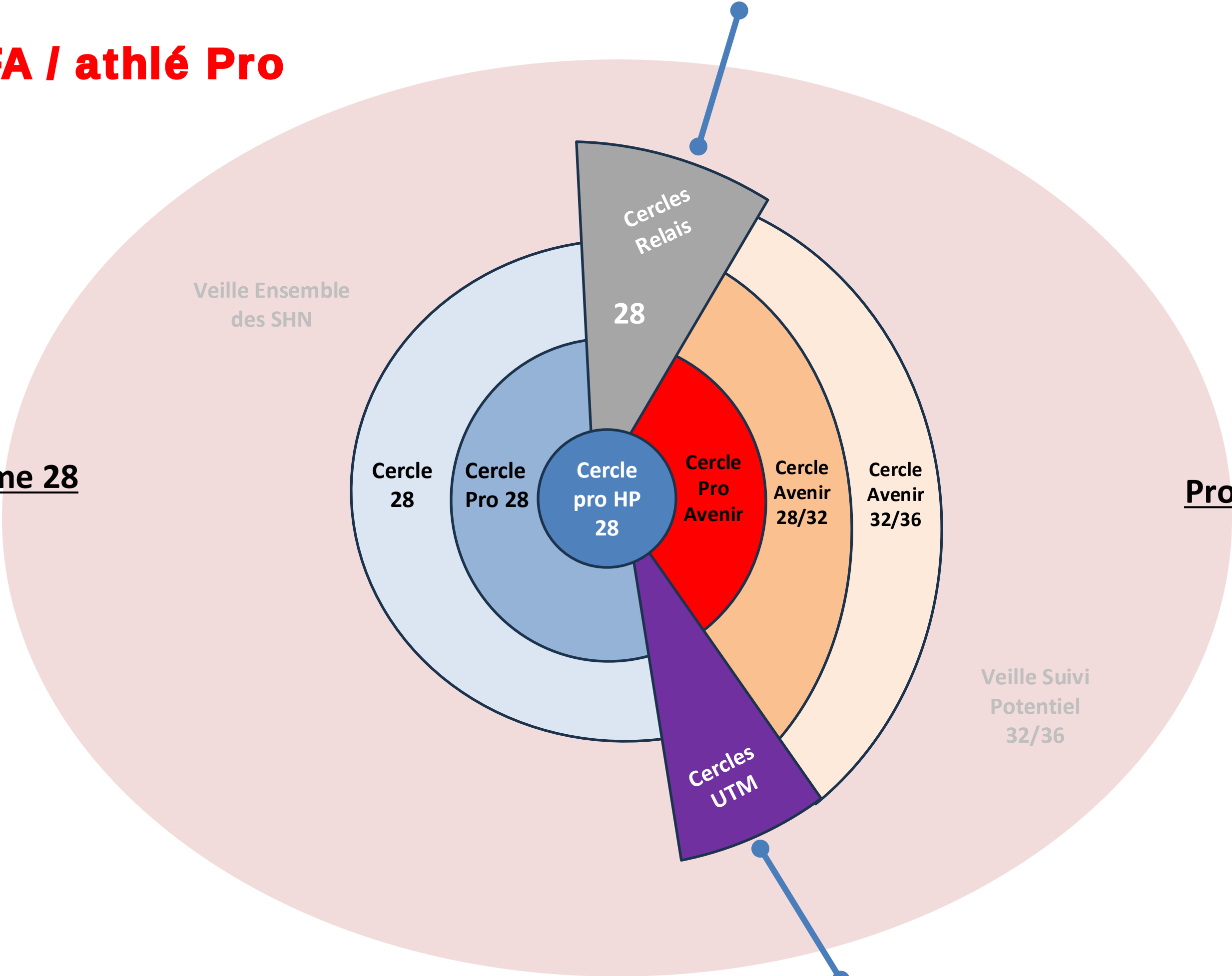
Cibles Ministère, FFA, ANS et niveaux d'aide / accompagnement



Cercles FFA / athlé Pro

Programme 28

Programme 32



Programme Ultra Trail Montagne

CRITÈRES DES CERCLES PRO

Programme 2028

Cercle Pro HP 28

Critères cellule de perf ANS = Top 4 aux CM ou JO

Cercle Pro 28

Critères de droit :

Descente du cercle Pro HP 28

Top 8 CM ou Top 3 CE

Top 8 Bilan M (3/p) ou au Ranking WA

Athlètes Ambition 28 ANS

Critères d'éligibilité :

Top 12 aux CM de Tokyo, au bilan mondial à 2 par pays ou au ranking

Le DTN se réserve le droit d'ajouter 1 ou plusieurs athlètes,
sur proposition du Comité exécutif , en concertation avec CS et France Athlé

Programme 2032

Cercle Pro 32

Critères de droit:

Pro Avenir 2ème année

Seniors 1 (2002) :

Top 16 bilan Mondial à 3 /pays ou Top 20 CM Tokyo (1 an seulement)

U23 (2003 ,2004 ,2005) :

Champion d'Europe U23

Médaille aux CE U23 + Top 36 mondial seniors à 3/pays

Bilan mondial senior à 3/pays (Top 24 (E3) / 28 (E2) / 32 (E1) sans médaille

U20 (2006, 2007, 2008, 2009) :

Médaille aux CE U20 ou finaliste CM U20 ind + Top 8 mondial U20 à
3/pays

Critères d'éligibilité :

U23 (2003 ,2004 ,2005) : bilan mondial senior à 3/pays : top 32(E3) /36 (E2)
(E1) sans médaille

Le DTN se réserve le droit d'ajouter 1 ou plusieurs athlètes,
sur proposition du Comité exécutif , en concertation avec CS et France Athlé

CRITÈRES AUTRES CERCLES

Programme 2028

Cercle 28

Critères de droit :

Descente du cercle 2 / Pro 28

Top 20 CM

Top 20 Bilan Mondial (3/p) ou au ranking WA

Critères d'éligibilité :

Résultats significatifs, notamment en EDF, proches critères de droit

Sur proposition des accompagnateurs HP, validation du comité exécutif DTN

Maintien Ambition 28 (ANS)

Programme 2032

Cercle Avenir 28 /32

(2002, 2003, 2004, 2005)

Critères de droit :

Descente cercle pro 32

U23 :(2003) : Top 16 mondial u23 à 3/p + Top 50 sénior à 3/pays, Top3 CE U23

(2004) : Top 24 mondial u23 à 3/p + Top 60 sénior à 3/pays, Top 6 CE U23

(2005 et avant) : Top 32 mondial u23 à 3/pays + Top 70 sénior à 3/p, Top 8 CE U23

Critères d'éligibilité :

Sur Proposition Accompagnateurs 32 proches critères et/ou potentiel particulier, validation managers 32

Maintien Ambition 32 (ANS)

Cercle 32/36

(2006, 2007, 2008, 2009,2010,2011)

Critères de droit :

Descente cercle pro 32 (2006, 2007, 2008, 2009)

U20 (2006): Top 15 Mondial U20, Top 6 CE U20 ou Top 16 au CM U20

U20 (2007): Top 20 Mondial U20, Top 8 CE U20 ou qualifié en indiv au CM U20

U18 (2008, 2009) : Top 24 Mondial U20, Top 3 au FOJE ou TOP 6 au CE U18, Standard ou qualifié au CM U20

U16 (2010,2011) d'exception

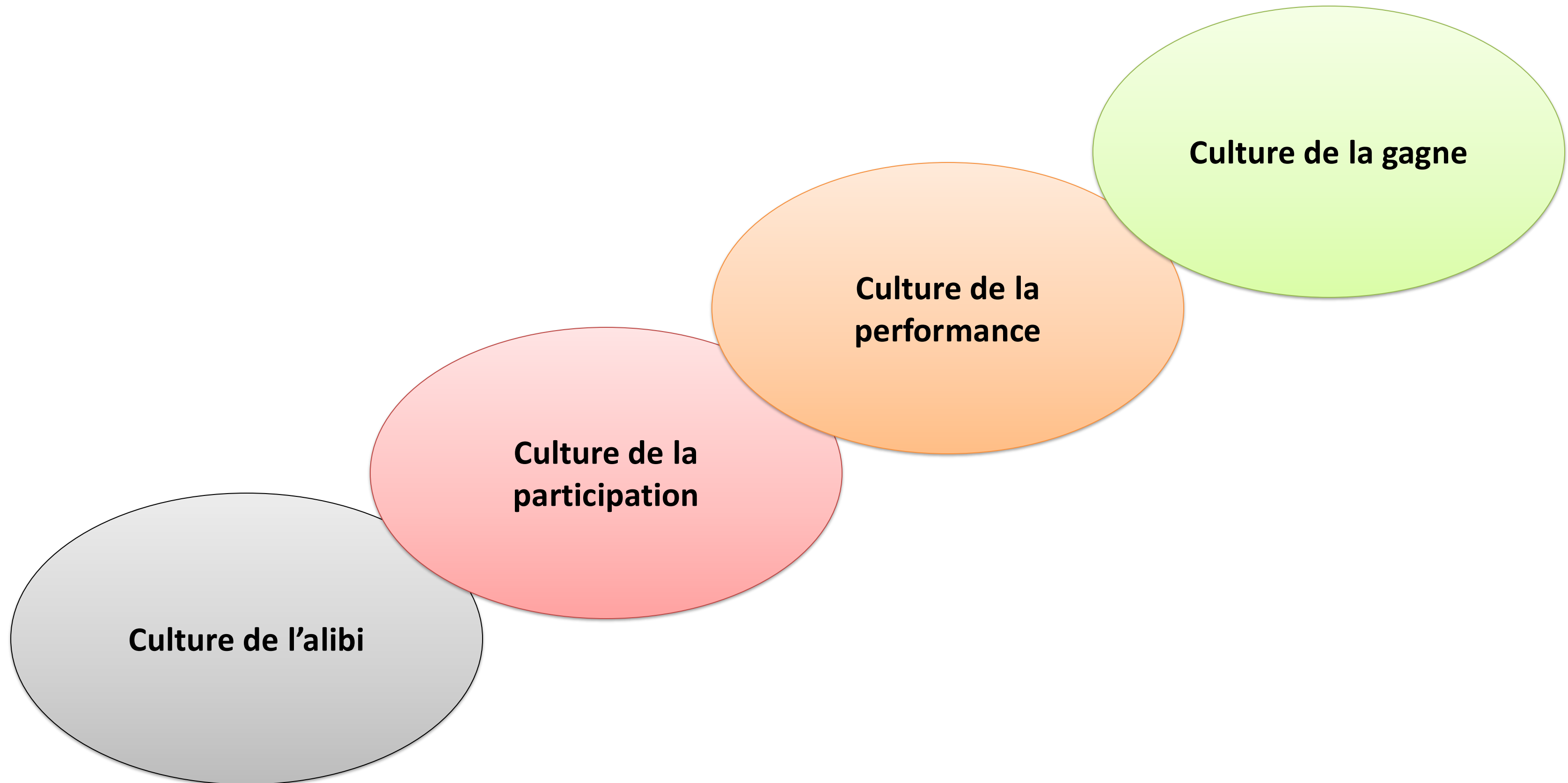
Critères d'éligibilité :

Sur Proposition Accompagnateurs 32 proches critères et/ou potentiels particuliers, validation managers 32

Maintien Ambition 32 (ANS)

2. | MODALITÉS DE SELECTION 2026-2028

Quel type de culture souhaitons-nous pour la FFA ?



Modalités de sélection : La vision du DTN

Une Equipe de France doit être un **espace d'excellence**.

La cohabitation entre certains niveaux de culture va fragiliser cette quête d'excellence

Celle-ci a plusieurs vertus :

- **Elle élève le niveau d'exigence pour tous** (athlètes, entraîneurs, élus), en valorisant la performance et la préparation plutôt que la simple participation.
- **Elle crédibilise la sélection** aux yeux des athlètes, des entraîneurs et des partenaires publics, privés ou médias.
- **Elle responsabilise le collectif fédéral sur l'accompagnement à mettre en œuvre à travers une approche singulière et collective**

Modalités de sélection : La vision du DTN

La sélection doit être un signal fort, pas une récompense

- Être sélectionné en Equipe de France ne doit pas signifier seulement qu'on a atteint un standard international, mais qu'on peut et doit jouer une place parmi les meilleurs. Cette approche renforce la crédibilité externe
- Une Equipe de France sélective inspire davantage de respect des partenaires institutionnels et de confiance des financeurs
- C'est aussi un levier d'image et de communication : "porter le maillot France, ça se mérite grandement."
- L'expérience internationale ne vaut que si elle est vécue dans une logique de performance, pas de découverte ou de participation

Modalités de sélection : La vision du DTN

L'exigence renforce la dynamique interne de progression

- Des critères de sélection plus élevés tirent tout le système vers le haut : athlètes, entraîneurs, structures
- Cela clarifie la hiérarchie des performances et évite les zones grises où certains sont sélectionnés “au bénéfice du doute” (performance isolée vs régularité)
- La frustration de ne pas être pris devient un moteur, pas une injustice, si les règles sont claires et connues

L'apprentissage par la compétition existe, mais dans des contextes contrôlés qu'il faut savoir valoriser (compétitions de 2nd rang, circuits continentaux)

- L'argument “il faut leur donner de l'expérience” peut être entendu, mais il existe d'autres voies d'exposition internationale : meetings européens, championnats universitaires, compétitions de clubs, stages partagés avec d'autres nations...
- Ces expériences sont plus adaptées et formatrices tant que l'athlète n'a pas encore atteint le niveau requis. En réservant la sélection officielle à ceux qui ont prouvé leur capacité à exister à ce niveau, on protège l'image du collectif France tout en continuant à former.

Modalités de sélection : La vision du DTN

L'exigence n'exclut pas la bienveillance

- Une politique de sélection plus stricte n'est pas une sanction mais un acte de vérité et de responsabilité.
- À condition qu'elle s'accompagne de parcours de rattrapage ou d'accompagnement individualisés pour les "proches du niveau", de transparence des critères et de suivi objectif (données, rankings, couloirs de performance), d'une culture du débriefing : "voici ce qu'il te manque pour y être la prochaine fois".
- Ne pas être sélectionné, ne signifie pas automatiquement la perte de la confiance de la fédération dans l'accompagnement proposé

Sélectionner mieux pour performer plus

- L'efficacité collective dépend souvent de la densité et de la compétitivité interne, pas du nombre de participants (cohabitation des niveaux de culture)
- Des sélections plus restreintes permettent une meilleure allocation des moyens (staff, budget, suivi), une préparation plus fine et personnalisée notamment sur le plan médical et paramédical, une cohésion renforcée autour d'un objectif commun de quête de résultat.

Modalités de sélection : Philosophie et objectifs des critères

Prochain objectif majeur avant LA 2028 : Pékin 27

- Eviter l'écart d'exigence entre les Championnats d'Europe 2026 et les Championnats du Monde 2027 (top 12 mondial)
- Edicter des **critères de droit** et des **critères d'éligibilité**
- Edicter des **grands principes de sélection** tout en prenant en compte **les particularités des disciplines** en championnats pour avoir des modalités de sélection qui maximisent les chances d'être compétitif en championnat (gestion tactique, performance sur 3 essais, répétition des tours, etc...)
- Prévoir des dispositions anticipées dans les disciplines où il y a potentiellement plus de 3 athlètes sélectionnables
- Prévoir des **échéances cohérentes** : dates butoirs de réalisation, de comité de sélection et de publication

Modalités de sélection : La vision du DTN

2 chemins pour se qualifier : (dans les 2 cas être qualifiable selon EA ou WA)

- **Sélection automatique** : avoir réalisé les critères **de droit**, sans passage par le comité de sélection :
 - avoir réalisé dans une période donnée un niveau de performance qui maximise les chances pour l'athlète de se situer le jour J au niveau de la 12^{ème} place aux CM
 - + être dans les 2 premiers aux CF
- **Sélection soumise à décision du Comité de Sélection** :
 - être proposé à la qualification selon des **critères d'éligibilité** à définir
 - + être retenu par le Comité de Sélection, qui examinera des éléments tels que ...

Les critères de droit ou d'éligibilité peuvent varier selon la discipline ou le groupe de discipline : la régularité, la compétitivité en EDF, l'écart à la X^{ème} place, la capacité à perfer dans les 3 premiers essais, capacité à passer des tours, conditions de réalisation de la performance...),

Modalités de sélection : Planning

Octobre :

- validation des grands principes par BF,
- Présentation des grands principes au CCHN et discussions

Entre 17 octobre et 7 novembre :

Consultation des experts des groupes de disciplines
(via accompagnateurs si déjà nommés)

7 novembre : retours des synthèses des consultations

15 novembre : présentation au CS

Entre 15 novembre et 15 décembre : Finalisation - A/R juridiques

18 décembre : Validation au CD puis Publication des modalités

3. PRIORITES HAUT NIVEAU POUR ARBITRAGES BUDGÉTAIRES

Rappel des problématiques prioritaires identifiées par la CCHN

- Modalités d'accès à l'INSEP
- Situation socio-pro des entraîneurs / statut des entraîneurs
- Reconnaissance des filières et structures HN hors pôle (cubs, groupes privés, USA)
- Situation HN dans les OM

Rappel des engagements prioritaires de l'équipe « ensemble l'athlé »

- Restructurer la filière d'excellence pour aller vers un système hybride
- Attention particulière aux centres d'excellence INSEP et OM
- Accélérer la professionnalisation des athlètes et de leur encadrement
- Elargir les critères de détection des jeunes à forts potentiels
- Accompagner les athlètes ciblés dans le choix de leur environnement d'entraînement via une démarche d'orientation ouverte et des outils adaptés.

Discussion : Propositions de priorisation budgétaire (de N. Parésy et autres/ à compléter)

- **Centres de performance club** : prévoir une enveloppe par centre de performance club identifié, afin de leur permettre de répondre au cahier des charges des structures espoirs
- **Professionnalisation des coachs** : À la suite de l'étude réalisée sur la situation des coachs, il conviendrait d'identifier ceux pour lesquels une aide financière pourrait être prévue. Ces aides pourraient également bénéficier aux coach(e)s des centres de performance club, afin de soutenir ces clubs dans une démarche de professionnalisation.
- **Attribution de bourses sportives aux athlètes du cercle FFA** : L'objectif serait de distinguer les athlètes déjà aidés par l'ANS ou la SCIC de ceux ne bénéficiant d'aucune aide. Une étude sur leur situation économique permettrait d'identifier les besoins réels et d'attribuer des bourses sportives, sur le modèle des bourses d'études, afin d'assurer une stabilité économique aux athlètes concernés.
- **Montée en compétence des coachs** : Organisation de stages de formation animés par des experts français ou étrangers, et intégration des coachs personnels aux stages des équipes de France pour favoriser le partage d'expertise. Ces stages pourraient être co-animés avec des intervenants extérieurs.
- **Organisation de stages "Équipes de France Jeunes" aux Antilles**
L'objectif serait de remobiliser localement l'athlétisme guadeloupéen et martiniquais, en s'appuyant notamment sur les infrastructures du CREPS des Abymes en Guadeloupe
- **Création d'un poste d'interlocuteur DTN spécifique OM** pour mieux accompagner les athlètes et les coachs HN et les projets HN des Ligues.
- **Prévention et traitement des blessures** : plus de moyens au département médical
- **Soutien aux disciplines non olympiques**

ATHLÈ

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME